

ENQUÊTE PUBLIQUE



PROJET DE CLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE
ILOT CADASTRE CE N° 186

COMMUNE DE CONDE-EN-
NORMANDIE
Calvados

RAPPORT

Janvier 2026

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 19 janvier 2026 au 02 février 2026

**PROJET DE CLASSEMENT DE LA VOIE
PRIVEE ILOT CADASTRE CE N° 186**

**COMMUNE DE CONDE-EN-
NORMANDIE**
Calvados

RAPPORT

Serge LAMY, commissaire enquêteur désigné en date du 23
décembre 2025

Enquête prescrite par décision du Conseil Municipal de la
commune de Condé-en-Normandie en date du 08 décembre 2025

SOMMAIRE

1	Généralités.....	3
1.1	Un urbanisme hérité de la Reconstruction	3
1.2	Le classement en voie communale : enjeux juridiques et financiers	3
1.2.1	Protection renforcée du domaine routier	3
1.2.2	Optimisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	4
1.2.3	Pouvoirs de police renforcés.....	4
1.2.4	Obligation d’entretien et responsabilité.....	4
2	Objet de l’enquête.....	4
3	Le dossier d’enquête	6
4	Cadre juridique.....	6
5	Publicité de l’enquête.....	7
6	Visite des lieux.....	7
7	Permanences	7
8	Analyse des observations.....	7

1 Généralités

La commune de Condé-en-Normandie présente une organisation urbaine typique des villes reconstruites après la Seconde Guerre mondiale. Le centre-ville actuel est largement issu des opérations de reconstruction menées après les bombardements de 1944, avec une trame d'îlots structurés et des dessertes intérieures souvent ouvertes à la circulation.

1.1 Un urbanisme hérité de la Reconstruction

Les îlots issus de cette période présentent généralement les caractéristiques suivantes :

- ✓ délimitation par des voies publiques structurantes,
- ✓ intégration de dessertes intérieures,
- ✓ accès facilité aux garages et espaces privatifs,
- ✓ absence de dispositifs de fermeture (pas de barrière, accès libre),

Bien que relevant souvent de la propriété privée (copropriétaires ou riverains), ces dessertes sont ouvertes à la circulation générale, ce qui crée une situation hybride entre usage public et propriété privée.

1.2 Le classement en voie communale : enjeux juridiques et financiers

Le classement de ces dessertes en voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Cette démarche présente plusieurs intérêts majeurs pour la commune :

1.2.1 Protection renforcée du domaine routier

Une voie communale :

- ✓ est inaliénable et imprescriptible,
- ✓ ne peut être cédée qu'après une procédure formelle de déclassement,
- ✓ peut faire l'objet de servitudes de voirie (alignement, visibilité, réseaux, élargissement).

Le classement sécurise donc juridiquement le linéaire routier communal et facilite sa gestion future.

1.2.2 Optimisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le linéaire de voirie communale entre dans le calcul de la dotation forfaitaire versée par l'État. Une actualisation précise du linéaire classé permet d'ajuster la part de DGF perçue par la commune.

1.2.3 Pouvoirs de police renforcés

Le classement permet :

- ✓ l'exercice du plein pouvoir de police.
- ✓ de la constatation des infractions via les contraventions de voirie routière.
- ✓ la mise en œuvre d'alignements (plan d'alignement ou alignement individuel),
- ✓ une meilleure maîtrise de l'occupation du domaine public.

Cela sécurise l'action municipale face aux dégradations ou occupations irrégulières.

1.2.4 Obligation d'entretien et responsabilité

Le classement entraîne une conséquence essentielle :

L'entretien normal devient une obligation pour la commune, en cas :

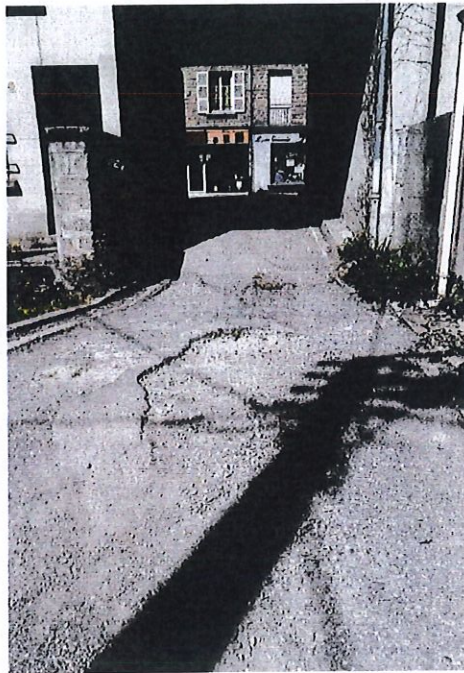
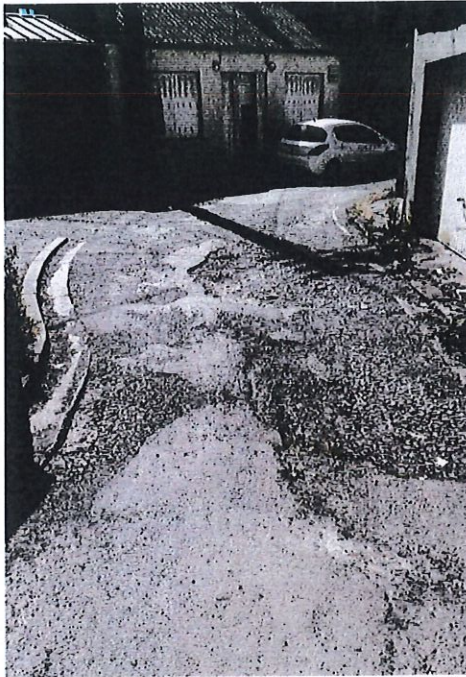
- ✓ de défaut d'entretien,
- ✓ de non-respect des normes de sécurité,
- ✓ d'accident lié à l'état de la chaussée,

La responsabilité administrative de la commune peut être engagée.

Le classement constitue donc à la fois une opportunité de maîtrise et un engagement juridique fort.

2 Objet de l'enquête

La venelle cadastrée traversant l'îlot cadastré CE N°186 et assurant la liaison entre la rue du Vieux Château et le quai de la Libération, ouverte à la circulation publique, présente des défauts d'entretien comme en témoignent les photos ci-après. L'objectif de la commune de Condé-en-Normandie est de procéder à sa réhabilitation afin notamment d'éviter les risques d'accident éventuels qui pourraient engager sa responsabilité.



Plan cadastre

3 Le dossier d'enquête

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- ✓ La délibération de mise à l'enquête du conseil municipal de Condé-en-Normandie.
- ✓ L'arrêté 2025/227 en date du 23 décembre 2025 qui désigne le commissaire enquêteur et fixe les modalités d'organisation de l'enquête.
- ✓ Copie du courrier adressé par lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires riverains.
- ✓ La liste des propriétaires produite à partir du cadastre.
- ✓ La note de présentation.
- ✓ Les extraits du plan cadastral.

4 Cadre juridique

Dans cette perspective, la commune a choisi de mettre en œuvre les dispositions de l'article L318-3 du Code de l'urbanisme :

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Article R.318-10 et 11 du code de l'urbanisme

Article L.141-3, R.141-4, R.141-9 à R.141-9 du code de la voirie routière.

5 Publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été régulièrement assurée :

- ✓ Par voie de presse.
- ✓ Par voie d'affichage en Mairie et sur les panneaux officiels
- ✓ Par affichage à l'entrée du chemin concerné.

6 Visite des lieux

Le 12 novembre 2025, je me suis rendu sur les lieux en la compagnie de Madame Martine ESNAULT, afin d'appréhender le projet et obtenir certaines précisions.

La visite m'a permis de constater l'emprise foncière de cette voie, de visualiser la physionomie des lieux et appréhender les objectifs de ce projet.

7 Permanences

Je me suis mis à la disposition du public selon les jours et heures prévues par l'arrêté municipal pour recevoir les observations des personnes intéressées en la mairie de Condé-en-Normandie soit :

- Le lundi 19 janvier 2026 de 14h00 à 15h00.
- Le lundi 02 février 2026 du 16h30 à 17h30.

Le 02 février 2026, date de la clôture de l'enquête, le registre de la commune de Condé-en-Normandie a été clos par mes soins et signé à l'expiration de l'enquête.

8 Analyse des observations

Au cours de ces permanences, j'ai reçu :

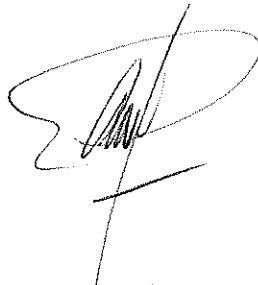
- Madame AUVRAY Aline
- Monsieur DESMARES Franck
- Madame BALLU Nicholas

Tous venus obtenir des précisions sur le projet et exprimer leur entier accord pour cette opération.

Aucune observation n'a été déposée.

Au terme de cette enquête, j'ai exprimé mes conclusions et avis dans le document suivant.

Fait à Flers, le 15 février 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Le commissaire enquêteur
Serge LAMY

ANNEXES

EN PIECES JOINTES

- Le dossier d'enquête
- Le registre des observations

PIECES ANNEXES

- L'extrait du registre des délibérations du conseil municipal
- L'arrêté qui fixe les modalités d'organisation de l'enquête
- La liste des propriétaires riverains.
- Un exemplaire des courriers recommandés avec AR envoyés aux propriétaires riverains.
- Une attestation de parution presse.

*

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE
Ville de CONDE-en-NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÉTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

DEL 2025-112 - Lancement d'une procédure d'enquête publique relative au projet de classement de la voirie privée de l'îlot cadastré CE n°186 - commune déléguée de Condé-sur-Noireau

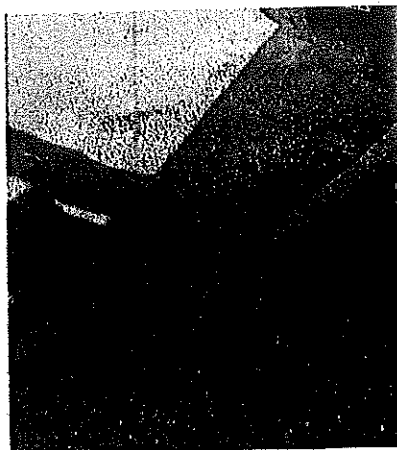
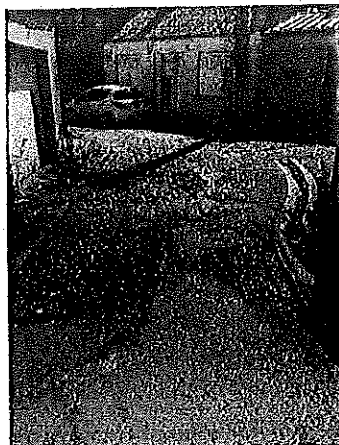
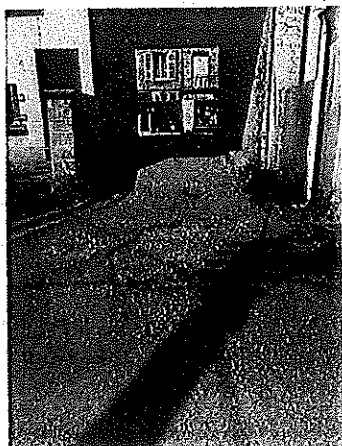
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.318-3, R.318-10 et 11,
Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9,

Il est constaté que dans le secteur du centre-ville, les îlots sont cernés par des voies publiques et bénéficient d'une desserte interne pour accéder à des jardins privés, des garages et les voiries internes sont de fait ouvertes à la circulation publique. En effet, il n'existe pas toujours de barrières qui en interdisent l'accès.

La voirie est en copropriété avec les riverains qui disposent d'un certain nombre de 1/1000 précisés dans leur titre de propriété. Le souci d'entretien n'est pas récent mais demeure aujourd'hui une priorité pour la sécurité publique.

La parcelle cadastrée section CE N°186 d'une contenance totale de 387 m² est l'objet du projet de classement et située rue du Vieux Château sur le territoire de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau. Actuellement propriété des copropriétaires riverains, elle est occupée sur la majeure partie de son emprise par des garages, de la voirie qui permet notamment l'accès à une pharmacie.

Eu égard à l'état de la voie, il convient de réaliser des travaux pour sécuriser son accès ouvert à tous (circulation motorisée et piétonne).



Extrait
du registre des arrêtés
N° GEN – 2025 - 374

Nature de l'acte : 3.5.1

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
CLASSEMENT DE LA VOIRIE PRIVÉE DE L'ÎLOT CADASTRÉE CE N°186 ET
PORTANT DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Madame Le Maire,

Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui précise que le domaine public d'une personne publique est constitué de ses biens qui sont affectés à l'usage direct du public ou à un service public,

Vu l'article L.2111-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui précise que le domaine public routier comprend l'ensemble des biens appartenant à une personne publique et affectés aux besoins de la circulation terrestre,

Vu l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article 35 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-1 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et ses articles L. 161-1, notamment L. 161-10, et ses articles R. 161-25, R. 161-26 et R. 161-27

Vu la délibération DÉL 2025-112 du Conseil Municipal de Condé-en-Normandie en date du 8 décembre 2025 relative à l'ouverture de l'enquête publique de la voirie privée de l'îlot CE n°186 (comprenant la rue du Vieux Château, le Quai de la Druance et l'avenue de Verdun comportant 19 lots à Condé-en-Normandie commune déléguée de Condé-sur-Noireau),

Considérant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public,

Considérant que le projet susvisé par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique préalable avant de pouvoir procéder à des travaux de voirie.

A R R Ê T É

Article 1er

Le projet relatif au classement de la voirie privée de l'îlot CE N°186 (comprenant la rue du Vieux Château, le Quai de la Druance et l'avenue de Verdun) comportant 19 lots, sur la commune de Condé-en-Normandie commune déléguée de Condé-sur-Noireau.

Par conséquent, il doit être soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, **du lundi 19 janvier 2026 à 14h au lundi 2 février 2026 à 17h30.**

Article 6

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet du Calvados dans le délai de deux mois prévus par la loi.

Article 8

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 9

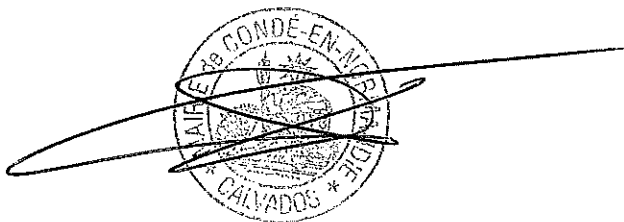
Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Calvados et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à Condé-en-Normandie le 23 décembre 2025

Pascal DALIGAULT

1^{er} Adjoint au Maire

En charge des Sports, associations et jeunesse



Civilité	Prénom	NOM	Section	N° de rue	Superficie	N° de rue	Adresse parc. 1	Adresse parc. 2	Code Postal	Adresse parc. 3	N° de rue	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville
Madame	Aline	BLANDEAU	CE	173	273 m²	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Monsieur et Madame	Guillaume BERARD	et Isabelle FONTANE	CE	173	279 m²	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	37	boulevard du Treize Juin 1994	Thury-Harcourt	14120	LE HOM
Monsieur et Madame	Jackie et Loïc	DURAND	CE	173	279 m²	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
	SA Cédric	Lysnès	CE	173	279 m²	23	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	place Oscar Niemeyer	Immeuble du Rhône	94280	VILLEUJIF
	PARIS	IMMOBILIER	CE	174	128 m²	8	quai de la Liberté	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	35	rue de Lannay Centu		61100	SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS
Monsieur et Madame	Franck DESMARES	et Nelly HAGON	CE	175	291 m²	21	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	21	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
	SCI	FLIMMO	CE	176	303 m²	15-17-18	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	9	avenue du SIVJH		14000	CAEN
Monsieur et Madame	Engin et Isabelle	SADAY	CE	177	153 m²	13	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	13	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Monsieur	Ugoal	GUEDON chef Mme Danielle LELEVE	CE	178	194 m²	11	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	19	rue de Paris		61100	SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS
Monsieur et Madame	Philippe et Monique	FANCY	CE	178	194 m²	11	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	20	route du Moulin de Trappay		14220	CROSILLERS
Monsieur	Samuel	BOUCHARD	CE	178	194 m²	11	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE		Maison les Bourcels		14170	SAINT-PIERRE-EN-AUGE
	SCI	FLORELUC	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE		Mme Isabelle MAILLOT	Le Mont Cibat	14670	BASSENEVILLE
Monsieur	Johnn	DUHAYS	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	81	rue Antoine Arpent	Bégique	13600	UMAL
Monsieur et Madame	Nicolas BALU	et Aurélie LEGANDINIER	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	3	boulevard de la Flèche	Thury-Harcourt	14120	LE HOM
Monsieur	Jean-Pierre	CAUTRU	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	16	Les Médicinals		61100	LA LANDE PATRY
Monsieur	Ulaine	CAUTRU	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	12	chemin des Esclaves		61100	SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS
Monsieur	Renée CAUTRU	Par Maître Solène DAVENNE	CE	178	194 m²	9	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	3	rue Saint-Martin - 8995	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Monsieur et Madame	Guillaume et Stéphanie	ADÉ	CE	179	196 m²	5-7	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	8 bis	rue du 18 Juin 1944		14250	TILLY-SUR-SEUILLES
	Philippe et Jacqueline	DOSSIN	CE	180	381 m²	1	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	allée de la Plage Portico	Résidence du Golf	20166	GROSSETO PUGNA
	SCI	OCTABERIE	CE	180	381 m²	1	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	1	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
	SCI	OCTABERIE	CE	180	381 m²	6	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	1	avenue de Verdun	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Monsieur	Jacqueline	DOSSIN	CE	181	175 m²	10-12	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	allée de la Plage Portico	Résidence du Golf	20166	GROSSETO PUGNA
Monsieur	Pierre-Alban	DOSSIN	CE	181	176 m²	10-12	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	11	rue Roi	La Rochelle	69003	LYON
Monsieur	Grégoire	DOSSI-PAGNELI	CE	181	176 m²	10-12	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE		route d'Azorne	Villa les Mimosa - Carabont	20166	GROSSETO PUGNA
Monsieur	Brice	DOSSIN	CE	181	176 m²	10-12	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	8	rue Lucien Sampaix		75010	PARIS
Monsieur	Bénédict	THOMAS	CE	181	176 m²	10-12	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	61	rue Saint-Martin	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE

	SCI	ELSA	CE	182	160 m²	14	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	2 bis	rue des Marais		14370	AGENCES
Monsieur	Hugo	FLAVENT	CE	182	160 m²	14	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	6	allée du Bisson		61100	CAUGNY
Madame	Aline	ALYRAX	CE	182	160 m²	14	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	662	La boulière		61430	MESNIL-HUBERT-SUR-ORNE
Monsieur et Madame	Philippe et Jacqueline	DOSSIN	CE	182	160 m²	14	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	allée de la Plage Portico	Résidence du Golf	20166	GROSSETO PLEUNA
Monsieur et Madame	Clément ROULIER	et Marion SEBCT	CE	182	160 m²	14	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	30	rue Georges Pompidou		97470	SAINT-BENOIT
	SCI	GUILEMOT BEMO	CE	183	144 m²	16	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	37	rue Lieutenant Paul Duhamme		14170	JORT
Madame	Christelle	HIE	CE	183	144 m²	16	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	3	La Vauverin		14690	POINT-D'OUILLY
Monsieur et Madame	Ludovic et Emille	SOQUE	CE	183	144 m²	16	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	8	rue du Jumeau Mareil		14250	BUCÉLS
	SCI	Bin ZHOU	CE	184 + 185	101 m²	18-20	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	18-20	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
	SCI	KS INVEST	CE	187	165 m²	6	quai de la Liberté	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	1040	rue des Violottes		76320	CAUDEBEC LES ELIEURS
	SCI	DE LA DRUANCE	CE	188	187 m²	32	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	rue des Violottes		61730	SAINT-PIERRE-D-REGARD
	SCI	DE LA DRUANCE	CE	188	187 m²	2	quai de la Liberté	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	10	rue des Violottes		61730	SAINT-PIERRE-D-REGARD
	LES PETITES CONFIDENCES		CE	188	187 m²	4	quai de la Liberté	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	4	quai de la Liberté	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Madame	Isabelle	CALLUJ	CE	189	193 m²	28	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	28	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
	SCI	DEMBOUTS Alexis	CE	190	248 m²	26	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	2	route de Riez	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE
Monsieur	Patrick	BOISSON	CE	191	262 m²	24	rue du Vieux Château	Condé-sur-Noireau	14110	CONDÉ-EN-NORMANDIE	4	rue des écoles		14570	SAINT-MÉMY



à Condé-en-Normandie
le 17 décembre 2025

**A l'attention des propriétaires
de la voirie privée cadastrée CE
n°186**

Le Maire,

Affaire suivie par Martine ESNAULT et Marion LECONTE-CHABAS

✉ mesnault@condenormandie.fr

✉ mleconte@condenormandie.fr

☎ 06.42.83.50.78

Objet : *Enquête publique relative au classement avant travaux de la voirie privée de l'îlot cadastrée CE N°186*

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de Condé-en-Normandie a décidé lors de sa délibération du 8 décembre 2025 d'engager la procédure de classement de la voirie privée cadastrée CE186 dans le domaine public communal.

En tant que propriétaire, vous êtes directement concerné par ce projet. Cette voirie privée est aujourd'hui ouverte à la circulation publique et nécessite des travaux de réhabilitation puis d'un entretien régulier au long terme.

Par conséquent, afin que la commune puisse intervenir dans ce sens, cette voirie doit être intégrée dans son domaine public.

Une enquête publique relative au classement de la voirie privée de l'îlot cadastrée CE186 sera prochainement organisée du 19 janvier 2026 au 2 février 2026 afin de formaliser cette intégration.

L'enquête se déroulera à la mairie de Condé-en-Normandie aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du lundi au mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- le mercredi de 8h30 à 12h
- le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie le **lundi 19 janvier 2026 de 14h à 15h** et le **lundi 2 février 2026 de 16h30 à 17h30**.

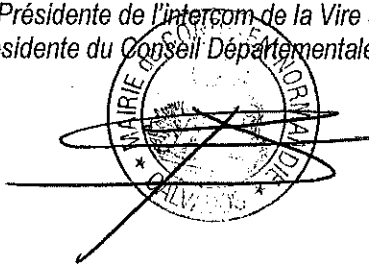
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Les observations pourront également être déposées à l'adresse électronique suivante : enquetepubliquece186@gmail.com en indiquant dans l'objet de votre mail : **enquête publique îlot CE N°186.**

A l'issue de cette enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil Départementale du Calvados



MEDIALEX

10, Rue de brell - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z
Locataire - gérant du fonds de Nacre Formalités

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : Céline BOURDOIS

DESTINATAIRE : COMMUNE NOUVELLE CONDE EN NORMANDIE
MARTINE ESNAULT

Date et heure d'envoi : 26/12/2025 14:18:19

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : 74369915

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires

SAS au capital 480 000€, représentée par son

représentant permanent David CANTARERO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE CONDE-EN-NORMANDIE
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC AVANT TRAVAUX
DE LA VOIRIE PRIVEE DE L'ILOT CADASTREE CE N°186

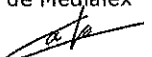
Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

L'ORNE COMBATTANTE

CALVADOS

Le 01/01/2026

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex



Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.